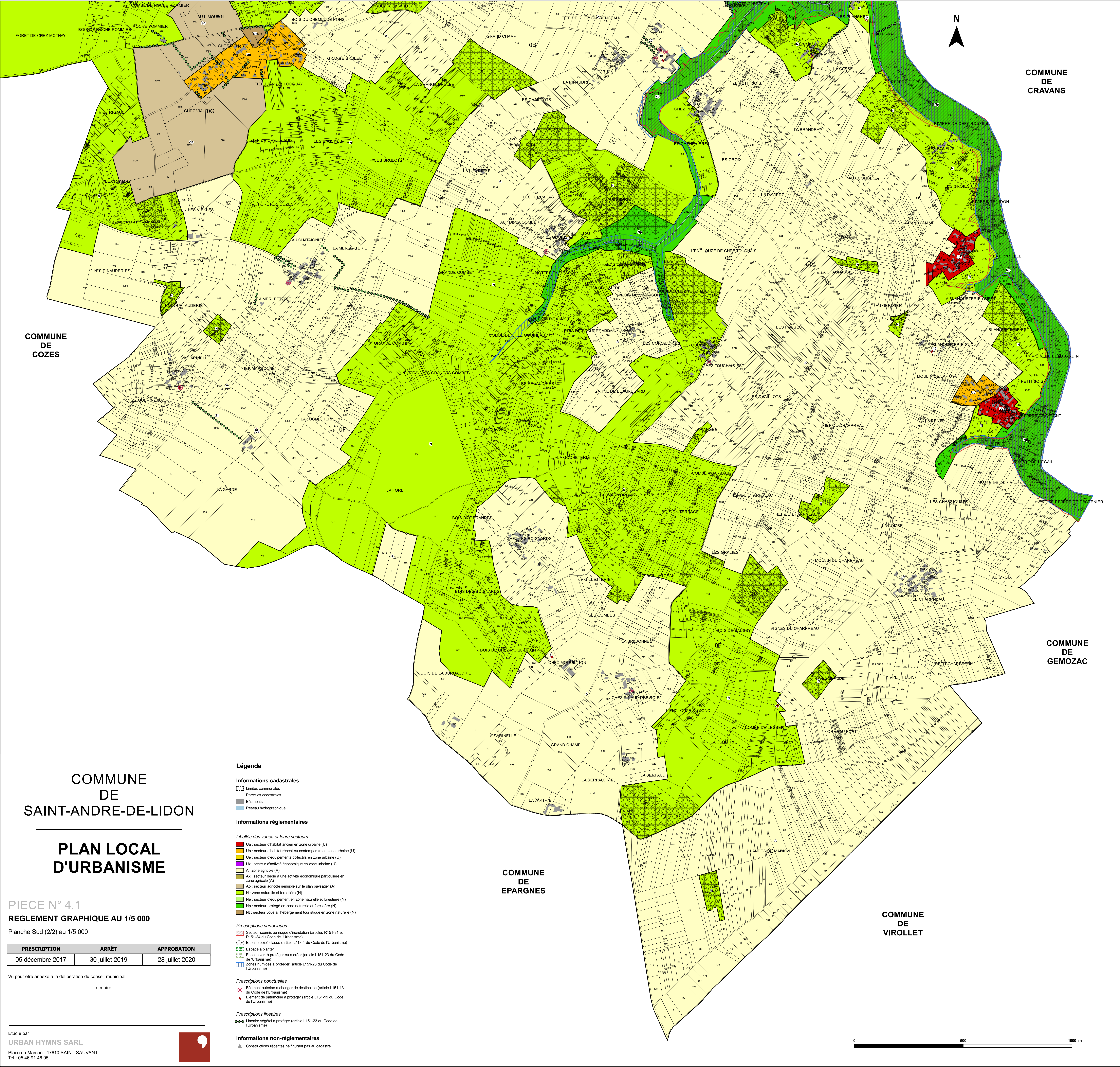




COMMUNE
DE
SAINT-ANDRE-DE-LIDON

PLAN LOCAL
D'URBANISME

PIECE N° 4.1

REGLEMENT GRAPHIQUE AU 1/5 000

Planche Sud (2/2) au 1/5 000

PREScription	ARRÊT	APPROBATION
05 décembre 2017	30 juillet 2019	28 juillet 2020

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal.

Le maire

Etudié par

URBAN HYMNS SARL

Place du Marché - 17610 SAINT-SAUVANT
Tel : 05 46 91 46 05

- Libellés des zones et leurs secteurs

■ Ua : secteur d'habitat ancien en zone urbaine (U)

■ Ub : secteur d'habitat récent ou contemporain en zone urbaine (U)

■ Ue : secteur d'équipements collectifs en zone urbaine (U)

■ Uv : secteur d'activités économiques en zone urbaine (U)

■ A : zone agricole (A)

■ Ax : secteur dédié à une activité économique particulière en zone agricole (A)

■ Ap : secteur agricole sensible sur le plan paysager (A)

■ N : zone naturelle et forestière (N)

■ Ns : secteur d'équipement en zone naturelle et forestière (N)

■ Np : secteur protégé en zone naturelle et forestière (N)

■ Nt : secteur voué à l'hébergement touristique en zone naturelle (N)
- Prescriptions surfaciques

■ Secteur soumis au risque d'inondation (articles R151-31 et R151-34 du Code de l'Urbanisme)

■ Espace boisé classé (article L113-1 du Code de l'Urbanisme)

■ Espace à planter

■ Espace vert à protéger ou à créer (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)

■ Zones humides à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions ponctuelles

○ Bâtiment autorisé à changer de destination (article L151-13 du Code de l'Urbanisme)

★ Élément de patrimoine à protéger (article L151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Prescriptions linéaires

●●● Linéaire végétal à protéger (article L151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Informations non-réglementaires

▲ Constructions récentes ne figurant pas au cadastre